

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D02-02-24-0010

Date: May 7, 2024

Applicant: Jessica Schouten

Comments due date: May 21, 2024

Applicant E-mail:
jessica.schouten@hotmail.com

Planner: Jasdeep Brar

Applicant Phone Number: 613-229-7943

Ward: 21 - Rideau-Jock

Owner: Jessica Schouten

Ward Councillor: David Brown

Site Location

2824 Goodstown Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to rezone a portion of the property at 2824 Goodstown Road to prohibit residential development on the retained lands.

Proposal Details

The subject property is located west of Malakoff Road, south of Goodstown Road and approximately 1 kilometre west of the intersection of Century Road West and Malakoff Road. The lot has an area of approximately 43 hectares.

The subject property contains a farm dwelling and two accessory structures. The surrounding land uses consist primarily of agriculture and residential. There are wooded areas, grasslands, and an unevaluated wetland to the south. There is a watercourse passing through the southwestern corner of the property. The property is also subject to a 37-metre wide easement along the eastern border of the property in favour of TransCanada Pipelines Limited.

A Zoning By-law Amendment application has been submitted to fulfill condition 5 of approval for Consent Application D08-01-23/B-00314 granted on January 26th, 2024. The condition requires the 41.7-hectare retained portion of the property to be rezoned to prohibit residential development to protect the agricultural lands on the property.

Related Planning Applications

Consent Application D08-01-23/B-00314

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Agriculture and Rural Affairs Committee, is July 4, 2024.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-24-0010 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Jasdeep Brar, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 29447
jasdeep.brar@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

N° de dossier : D02-02-24-0010

Date : 7 mai 2024

Requérant : Jessica Schouten

Date limite des commentaires : 21 mai 2024

Courriel du requérant :
jessica.schouten@hotmail.com

Urbaniste : Jasdeep Brar

N° de tél. du requérant : 613-229-7943

Quartier : 21 - Rideau-Jock

Propriétaire : Jessica Schouten

Conseiller : David Brown

Emplacement du site

2824, chemin Goodstown

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet d'interdire tout aménagement résidentiel sur les terrains conservés au 2824, chemin Goodstown.

Détails de la proposition

Le bien-fonds visé, d'une superficie d'environ 43 hectares, se trouve à l'ouest du chemin Malakoff, au sud du chemin Goodstown et à environ un kilomètre à l'ouest de l'intersection des chemins Century Ouest et Malakoff.

Le bien-fonds est occupé par une habitation agricole et deux structures accessoires. Les terrains adjacents sont principalement utilisés à des fins agricoles et résidentielles. On retrouve quelques zones boisées, des prairies et une zone humide non évaluée au sud. Un cours d'eau traverse le bien-fonds à l'angle sud-ouest. Cette propriété est en outre assujettie à une servitude d'une largeur de 37 mètres le long de sa limite est, au bénéfice de TransCanada Pipelines Limited.

Une demande de modification du Règlement de zonage a été présentée pour satisfaire la condition 5 à l'approbation de la demande d'autorisation n° D08-01-23/B-00314 accordée le 26 janvier 2024. Cette condition exige que le zonage de la partie de 41,7 hectares de la terre agricole conservée soit modifié de manière à interdire tout aménagement résidentiel et à protéger les terres agricoles de la propriété.

Demandes d'aménagement connexes

Demande d'autorisation D08-01-23/B-00314

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 4 juillet 2024.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision de au Conseil municipal de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-24-0010 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
PC2024-0149	24-0418-D		
I:\CO\2024\ZKP\Goodstown_2824_2838			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			Part of / Partie de 2824, 2838 ch. Goodstown Road
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2024 / 04 / 19			

Street-level View/ Vue au niveau de la rue

